

Le principe des échanges

Les échanges d'étudiants sont définis dans un accord de coopération qui a été conclu entre Avignon Université et un établissement étranger. Les programmes d'échange pour les destinations européennes sont régis par le programme **ERASMUS+**, et pour les destinations hors Europe par **des conventions bilatérales**.

Dans le cadre d'une mobilité via un programme d'échange :

- Vous êtes exonérés des droits d'inscription dans l'université partenaire
- La période d'études effectuée dans l'université partenaire est validée et reconnue dans l'université d'origine, via la validation des crédits ECTS et apparaît sur le relevé de notes

Les grandes étapes

❖ La candidature

- Prendre contact avec le référent relations internationales de votre formation afin de définir votre projet
- Déposer votre candidature en respectant les dates limites indiquées par votre référent et en fournissant les pièces demandées
- Le référent valide la candidature et communique les résultats au Service des Relations Internationales (SRI)

❖ Vous êtes sélectionné

- Le SRI communique les résultats de la sélection aux étudiants
- Le SRI annonce officiellement les étudiants sélectionnés à l'université partenaire (la nomination) et en informe les étudiants
- L'université partenaire vous contacte via votre adresse @alumni.univ-avignon.fr pour vous indiquer les démarches à réaliser pour votre inscription et vous donner des informations sur les aspects pratiques (logement, etc)
- Le SRI communique aux étudiants les informations nécessaires pour la constitution des dossiers de demande de d'aide à la mobilité internationale

❖ Cas particuliers pour les mobilités hors Europe

⇒ **La sélection se fait par une Commission ad hoc**

Après avoir validé votre projet avec votre référent relations internationales, vous déposez votre dossier de candidature sur la plateforme MoveON ; une Commission ad hoc statue sur les candidatures.

Les documents et démarches liés à votre mobilité

❖ Dans le cadre du programme ERASMUS+

- Le **Learning Agreement** (<https://www.learning-agreement.eu>)
- Le **Contrat de mobilité Erasmus** (document qui vous sera envoyé par le SRI)
- Le test initial de langue OLS+ (lien qui vous sera envoyé par le SRI)
- L'attestation d'arrivée et de départ (obligatoires pour le versement de votre bourse)
- La carte Européenne d'Assurance Maladie
- Le visa (si nécessaire)

❖ Dans le cadre d'une convention bilatérale

- Le Learning Agreement
- L'attestation d'arrivée et de départ
- Le visa

❖ Et dans tous les cas :

- Se renseigner sur la couverture médicale à l'étranger et **prendre obligatoirement une assurance maladie.**
- **Souscrire impérativement une assurance rapatriement et responsabilité civile.**

Les bourses d'aide à la mobilité

❖ **Bourse Erasmus+ :**

Tout étudiant inscrit à Avignon Université partant dans le cadre du programme Erasmus peut prétendre à cette bourse. Toutes les informations sur le lien <https://univ-avignon.fr/international/etudier-a-l-etranger/bourses-de-mobilite/>

❖ **Bourse AMI (Aide à la Mobilité Internationale) du Ministère :**

Uniquement pour les étudiants boursiers du CROUS, son montant est de 400€ par mois. L'étudiant continue à percevoir sa bourse du CROUS pendant sa mobilité. Elle est également cumulable avec la bourse Erasmus+.

❖ **Bourse PRAME de la Région Sud :**

Bourse sur critères sociaux : le revenu brut global divisé par le nombre de parts doit être inférieur à 24000€. Son montant est de 1000€ pour un semestre d'études et 1500€ pour deux semestres. **Cette bourse n'est pas cumulable avec les bourses AMI et Erasmus+.**

Attention : l'aide à la mobilité n'est pas une bourse d'études et ne couvre pas la totalité des dépenses. Il est très important de prévoir votre budget. De plus, le montant que vous est alloué ne sera perçu qu'après votre arrivée, il faut donc prévoir un budget pour votre installation.

MEMENTO

AVANT

PENDANT

APRES

Avant la mobilité

- Candidature mobilité internationale
- Learning agreement « *before the mobility* »
- Visa (si nécessaire)
- Dossier de demande d'aide à la mobilité
- Inscription à l'université étrangère
- Carte Européenne d'Assurance Maladie (si départ en Europe)
- Contrat de mobilité Erasmus+ (si départ en Europe)
- Test initial de langue OLS (si départ en Europe)
- Inscription à l'université d'Avignon

DOCUMENTS SECURITE

- Assurance assistance rapatriement
- Assurance responsabilité civile
- Attestation assurance complémentaire
- Attestation inscription Ariane
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane>

Pendant la mobilité

- Attestation d'arrivée : doit être envoyée **jusqu'à 5 jours après votre arrivée**
- Learning agreement « *during the mobility* » (si nécessaire) doit être envoyé **jusqu'à 5 semaines après le début des cours dûment signé**

Après la mobilité

- Attestation de départ : doit être envoyée **jusqu'à 5 jours après votre départ**
- Relevé de notes
- Rapport de mobilité Erasmus+ (si départ en Europe)
- Test final de langue OLS (si départ en Europe)